

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-THÉODORE-D'ACTON**

2015-11-02

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H00 ET A LAQUELLE SONT PRESENTS :**

**Monsieur Michaël Laplante**, conseiller poste numéro 1

Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2, est absent

**Monsieur Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3

Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4, est absent

**Monsieur Tony Couture**, conseiller poste numéro 5

**Madame Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

**Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Rés. 15-11-179

#### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **2. PERIODE DE REFLEXION**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Rés. 15-11-180

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Les membres du Conseil n'étant pas tous présents, le point varia est donc fermé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-181

#### **4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2015**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 octobre 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **5. TRESORERIE**

Rés. 15-11-182

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2015**

**ATTENDU** que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

**ATTENDU** qu'en vertu des règlements 530-2007 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte du rapport des comptes payés des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

**QUE** la liste des comptes du mois d'octobre 2015 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 136 348,80\$ ;

**QUE** les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-183

#### **APPROBATION DES ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DEPENSES ET TRANSFERTS DE FONDS DE POSTES BUDGETAIRES**

**ATTENDU** les états comparatifs du second semestre datés du 27 octobre 2015, tel que stipulé par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** que des transferts de postes budgétaires sont requis au budget initial 2015 ;

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

**QUE** les états comparatifs du second semestre soient approuvés ;

**QUE** les montants des postes budgétaires présentés soient transférés en tant que budget révisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 15-11-184

### AFFECTATION DES REVENUS ET DES DEPENSES AU SURPLUS ACCUMULE AFFECTE AU RESEAU D'EGOUT

**ATTENDU** la compensation annuelle pour le service d'égout sanitaire imposée en vertu du règlement numéro 585-2014 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu que les revenus de l'année en cours et les dépenses pour le traitement des eaux usées (02-414xx-xxx) et le réseau d'égout (02-415xx-xxx) soient affectés au surplus accumulé affecté au réseau d'égout (55-91010-000).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-185

### AFFECTATION DES REVENUS ET DES DEPENSES AU SURPLUS ACCUMULE AFFECTE A LA GESTION DES EAUX

**ATTENDU** le fond pour la gestion des eaux pluviales et la compensation imposée en vertu du règlement numéro 585-2014 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que les revenus de l'année en cours et les dépenses engendrées par les travaux de cours d'eau (02-46xxx-xxx), le nettoyage et l'entretien des fossés (02-32001-529) et le réseau pluvial, la canalisation et le remblaiement des fossés (02-32002-529) soient affectés au surplus accumulé affecté à la gestion des eaux (55-91023-000).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-186

### AFFECTATION DES REVENUS ET DES DEPENSES DES DROITS PERCUS DES CARRIERES & SABLIERES POUR L'ANNEE 2015

**ATTENDU** le versement prévu des droits perçus de la M.R.C. d'Acton à la Municipalité pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que ces dépenses doivent être de réfections ou d'entretiens des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable, ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que les dépenses engendrées par le rechargement des chemins en gravier (02-32000-620), l'achat et l'épandage d'abat-poussière (02-32000-630) ainsi que le fauchages des abords de chemins (02-32003-529) soient affectées aux revenus des droits perçus des carrières et sablières et qu'advenant un solde, qu'il soit affecté aux revenus reportés (55-16900-000).

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-187

### REMBOURSEMENT DE DEPENSES AU FOND DE ROULEMENT

**ATTENDU** le fond de roulement créé en vertu du règlement 532-2008 ;

**ATTENDU** la résolution numéro 10-10-202 concernant l'achat du camion 10 roues 2011 et confirmant son financement par une partie du fond de roulement ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de rembourser la somme de 14 851,16 \$ provenant du fond général au fond de roulement (03-51006-980) pour le cinquième et dernier versement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-188

### AFFECTATION DE L'EXCEDENT BUDGETAIRE AU SURPLUS ACCUMULE AFFECTE A LA RENOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

**ATTENDU** qu'un excédent budgétaire net est prévu pour l'année en cours ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que cet excédent soit affecté au surplus accumulé affecté à la rénovation du bureau municipal (55-91024-000).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-189

### CONSTRUCTION DU BATIMENT DE SERVICE AUX LOISIRS, FIN DES TRAVAUX ET PAIEMENT DE LA RETENUE

**ATTENDU** la résolution numéro 15-06-104 adjugeant le contrat de construction du bâtiment de service aux loisirs à Les entreprises spécialisées Jean Champagne et fils ;

**ATTENDU** le certificat de fin des travaux émis le 21 octobre 2015 ainsi que la recommandation favorable de la firme Faucher Gauthier architecte quant au paiement de la retenue, certificat de paiement A-4 ;

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

**QUE** le Conseil accuse réception du certificat de fin des travaux;

**QUE** conformément aux documents de l'appel d'offres, le Conseil libère la retenue de dix pourcent (10%) et en autorise le paiement, soit la somme de 9 679,68\$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6. DEMANDES DE CITOYENS OU ORGANISMES**

Rés. 15-11-190

**OPERATION NEZ ROUGE DE LA REGION D'ACTON,  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE POUR  
L'EDITION 2015**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité contribue à la campagne annuelle 2015 en versant la somme de 150,00\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE CESSION D'UN LOT APPARTENANT A LA  
MUNICIPALITE**

Demande de monsieur Rosaire Lévesque concernant la cession d'une partie du lot numéro 1 960 293 appartenant à la Municipalité. La possibilité de louer une partie de ce lot sera analysée par le Conseil et le point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Rés. 15-11-191

**LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC,  
DEMANDE D'AUTORISATION DES TRAVERSES DE  
CHEMINS PUBLICS DES MOTONEIGES POUR LA SAISON  
2015-2016**

**ATTENDU** la demande déposée par la secrétaire madame Claire Cloutier ;

**ATTENDU** la demande confirmant que les traverses demeurent aux mêmes endroits que l'an passé et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

**QUE** la Municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports du Québec, les droits de traverses sur le 7<sup>e</sup> rang est, le 8<sup>e</sup> rang est et ouest, le 9<sup>e</sup> rang ouest, la route des Érables, la rue Principale face à la rue Cusson, la rue Cusson, le 5<sup>e</sup> rang et le prolongement de la rue Gauthier ;

**QUE** la municipalité peut aider pour l'installation de la signalisation mais que conformément à la *Loi sur les véhicules hors-routes*, la municipalité ne donnera pas suite à la demande quant à la responsabilité et l'entretien de la signalisation ;

**QUE** cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernées.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7. PERIODE DE QUESTIONS**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

Début de la période de questions à 20h12.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Fin de la période de questions à 20h13.

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **9. URBANISME ET SERVICE D'INSPECTION EN BATIMENT ET ENVIRONNEMENT**

#### **DEMANDE AU CONSEIL**

Rés. 15-11-192

#### **DEMANDE DE MODIFICATION AUX REGLEMENTS DE ZONAGE MATRICULE 7863-39-4901**

**ATTENDU** la demande de modification aux règlements d'urbanisme déposée au conseil par madame Sylvie Brunelle et monsieur François Turcot, propriétaires du lot numéro 1 959 648 ;

**ATTENDU** que suite à des travaux d'agrandissement, le projet consiste à faire un logement de trois pièces au-dessus du nouveau garage afin d'accueillir une personne ;

**ATTENDU** que la demande consiste donc à modifier le règlement de zonage numéro 03-468 afin d'autoriser l'usage bifamiliale à l'intérieur de la zone 503 ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

**QUE** le Conseil désire modifier le règlement de zonage de façon à ce que la « classe B-1, bifamiliale et trifamiliale isolée » de l'usage dominant de type « habitation » soit ajoutée à la grille des usages permis en zone 503 et/ou toute autre modification requise afin que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme ;

**QUE** le Conseil mandate l'aménagiste de la MRC à préparer un projet de règlement modifiant le règlement de zonage ou les règlements d'urbanisme dans le but de rendre le projet conforme, le tout, en conformité avec le schéma d'aménagement et de toute autre réglementation en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-193

#### **DEMANDE DE MODIFICATION AUX REGLEMENTS DE ZONAGE MATRICULE 7760-90-7687**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**ATTENDU** la demande de modification aux règlements d'urbanisme déposée au conseil par monsieur Mathieu Lacharité ;

**ATTENDU** que son projet consiste en la récupération et la vente au détail d'ameublement dans le bâtiment situé sur le lot numéro 1 957 978 ;

**ATTENDU** que la demande consiste donc à modifier le règlement de zonage numéro 03-468 afin d'autoriser l'usage projeté à l'intérieur de la zone 505 ;

**ATTENDU** que le Conseil est d'avis que ce projet ne peut être que favorable pour la municipalité en comblant un bâtiment industriel vacant sur son territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

**QUE** le Conseil désire modifier le règlement de zonage de façon à ce que la « classe A-3, vente au détail » de l'usage dominant de type « commerce » soit ajoutée à la grille des usages permis en zone 505 et/ou toute autre modification requise afin que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme ;

**QUE** le Conseil mandate l'aménagiste de la MRC à préparer un projet de règlement modifiant le règlement de zonage ou les règlements d'urbanisme dans le but de rendre le projet conforme, le tout, en conformité avec le schéma d'aménagement et de toute autre réglementation en vigueur ;

**QU'**un avis soit demandé à l'aménagiste de la MRC sur la possibilité d'inclure également tous les usages des classes A, C, D et E de l'usage dominant de type « commerce » à la grille des usages permis en zone 505.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### DOSSIERS D'INFRACTIONS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, de la liste des dossiers en cours qui ont reçu des avis d'infractions ou des lettres d'informations.

**Le conseil en prend acte.**

### PERMIS EMIS

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, de la liste des permis émis au courant du mois.

**Le conseil en prend acte.**

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUEBEC, SUIVI DE LA DECISION  
CONCERNANT LA DEMANDE D'EXCLUSION 401402 DE LA

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### MUNICIPALITE ET APPROBATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE

En attente du projet de l'arpenteur-géomètre, le point est reporté à la prochaine séance.

### **10. CONSEIL**

#### DEPOT DU RAPPORT DU MAIRE SUR L'ANNEE 2015

Conformément à l'article 955 *du Code municipal du Québec*, le maire dépose au Conseil le « Rapport du maire » sur la situation financière de la municipalité en 2015. La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ y est également jointe en annexe. Le rapport est disponible au bureau municipal et sera distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité.

**Le conseil en prend acte.**

#### DEPOT DES DECLARATIONS MISES A JOUR DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les six conseillers ainsi que monsieur le maire ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour. Il s'agit de messieurs Guy Bond (maire), Michaël Laplante (conseiller poste 1), Mathieu Desmarais (conseiller poste 2), Éric Laliberté (conseiller poste 3), Pierre Dufort (conseiller poste 4), Tony Couture (conseiller poste 5) et madame Diane Daigneault (conseillère poste 6). L'accusé de réception sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (mamot) dans les délais prévus par la loi.

**Le conseil en prend acte.**

Rés. 15-11-194

#### NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT

**ATTENDU** que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la Municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

**ATTENDU** que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la M.R.C. d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

**ATTENDU** que s'il y aurait lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

**ATTENDU** qu'en ce mois de novembre 2015, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;



## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseiller poste numéro 5, monsieur Tony Couture, soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### AUTORISATION ET APPROBATION D'UN CONTRAT NOTARIE CONCERNANT DES CESSIONS DE LOTS

En attente du projet de contrat à être rédigé par le notaire, le point est reporté à une prochaine séance.

Rés. 15-11-195

### ORGANISATION DU SOUPER DE NOEL DE LA MUNICIPALITE

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'autoriser l'engagement des crédits budgétaires disponibles pour le souper de Noel des membres du Conseil et des employés municipaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **11. GESTION & DIRECTION GENERALE**

Rés. 15-11-196

### ABOLITION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RESEAU CYCLABLE DE LA ROUTE VERTE

**ATTENDU** que la MRC d'Acton est responsable de l'entretien d'un tronçon de 25 kilomètres de la Route verte numéro 4 (La Campagnarde) sur son territoire ;

**ATTENDU** que la Route verte profite à l'économie du Québec, de ses régions et de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU** que la qualité du réseau et la sécurité des circuits en font un important atout touristique dans le choix du Québec comme destination vélo ;

**ATTENDU** que la Route verte est la plus grande vélo-route en Amérique et constitue une fierté pour le Québec et que 5 millions de personnes l'empruntent annuellement ;

**ATTENDU** que la Route verte traverse près de 400 municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise ;

**ATTENDU** que la Route verte exerce un impact positif sur la santé, l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens ;

**ATTENDU** que la Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées ;

**ATTENDU** que la pérennité de la Route verte est menacée suite à la décision du gouvernement du Québec d'abolir son programme d'entretien ;

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

**ATTENDU** que si rien n'est fait, la fermeture de tronçons majeurs est envisageable à court ou moyen terme ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il unanimement proposé et résolu d'appuyer Vélo Québec, l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) et Équiterre dans leurs démarches visant à sauvegarder l'intégrité de la Route verte.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **12. LOISIRS ET CULTURE**

#### **MISE AU CHOMAGE SAISONNIER DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS**

Informations concernant la mise au chômage saisonnier de la coordonnatrice aux loisirs, madame Karine Chabot, pour une période approximative de fin novembre 2015 jusqu'à son retour prévu en février 2016.

**Le conseil en prend acte.**

Rés. 15-11-197

#### **PERSONNE RESSOURCE POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE A L'ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR D'ACTON VALE**

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu que la Municipalité soit représentée par la coordonnatrice aux loisirs madame Karine Chabot ou son représentant(e) désigné en son nom afin de siéger sur le conseil d'administration de l'association de soccer mineur d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rés. 15-11-198

#### **POSTE DE PREPOSE A L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU** la résolution numéro 15-09-157 afin de procéder au processus d'appel de candidature pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire ;

**ATTENDU** la réception de deux candidatures ainsi qu'une soumission de Ferme J-F Martin déneigement pour l'entretien complet de la patinoire ;

**ATTENDU** l'analyse des coûts et des possibilités par le Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

**QUE** le Conseil confirme l'embauche de monsieur Jean-Pierre Lépine à titre de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016 ;

**QUE** le Conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à prendre entente sur les modalités d'embauches telles que préparées et à être signataire de l'entente de travail.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

RAPPORT DES ACTIVITES DES LOISIRS ORGANISEES A L'AUTOMNE 2015

Dépôt du rapport rédigé par la coordonnatrice aux loisirs concernant les activités des loisirs ainsi que les cours offerts par la municipalité à l'automne 2015.

**Le conseil en prend acte.**

**13. SERVICES D'HYGIENE**

DEPOT DES RAPPORTS D'INTERVENTIONS ET DE MESURES DE L'USINE D'EPURATION DES EAUX USEES DU MOIS D'AOUT 2015 REALISES PAR LA FIRME AQUATECH

**Le conseil en prend acte.**

*PAUSE DE 20h26 À 20h28 (durée maximale de 10 minutes).*

**14. CORRESPONDANCES**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important d'inscrire au procès-verbal.*

DEPOT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES DU MOIS D'OCTOBRE 2015

Chambre de commerce de la région d'Acton : Les grandes conférences le 17 novembre.

**Le conseil en prend acte.**

**15. REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA REGIE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

**Le conseil en prend acte.**

**16. M.R.C. D'ACTON**

DEPOT DES RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DE LA MRC D'ACTON POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

**Le conseil en prend acte.**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Rés. 15-11-199

### APPROBATION DU BUDGET 2016 D'OMNIBUS DE LA REGION D'ACTON

**ATTENDU** le dépôt des prévisions budgétaires 2016 d'Omnibus région d'Acton ;

**ATTENDU** le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées ;

**EN CONSEQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base ;

**QUE** la Municipalité accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du Ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2016 ;

**QUE** la Municipalité approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2016 au montant de 332 482,02\$ ;

**QUE** la Municipalité approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2016 soit :

- 110,00\$ carte de 40 déplacements locaux (2.75\$ / unité) ;
- 65,00\$ carte de 20 déplacements locaux (3,25\$ / unité) ;
- 32,50\$ carte de 10 déplacements locaux (3,25\$ / unité) ;
- 3,50\$ déplacements locaux à l'unité ;
- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité ;
- 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité ;
- 3,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs ;
- Gratuit pour les enfants de 5 ans et moins ;

**QUE** la municipalité autorise à même le fond général le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 4 240,85\$ pour l'année d'opération 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **17. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### DEPOT DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

**Le conseil en prend acte.**

### **18. RAPPORTS, SUIVI DES DOSSIERS**

Monsieur le maire fait un compte-rendu des modalités d'application du programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) discutées à la MRC.

## **19. REGLEMENTS**

*Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, les membres du Conseil ont reçu les projets de règlements depuis plus de deux jours juridiques avant la présente séance, ils déclarent l'avoir lu et adoptent la dispense de lecture.*

### **AVIS DE MOTION : REGLEMENT 590-2015 DETERMINANT LE BUDGET, LE TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON**

Le conseiller Tony Couture donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'année 2016 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

**Le conseil en prend acte.**

### **AVIS DE MOTION : REGLEMENT 591-2015 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES RESIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON**

Le conseiller Éric Laliberté donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

**Le conseil en prend acte.**

### **AVIS DE MOTION : REGLEMENT 592-2015 CONCERNANT LA COLLECTE SELECTIVE DES MATIERES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON**

Le conseiller Michaël Laplante donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

**Le conseil en prend acte.**

### **AVIS DE MOTION : REGLEMENT 593-2015 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES MATIERES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-THEODORE-D'ACTON**

Le conseiller Michaël Laplante donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

**Le conseil en prend acte.**

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **20. VARIA**

Les membres du Conseil n'étant pas tous présents, le point varia est donc fermé.

### **21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

Début de la période de questions à 20h34.

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Fin de la période de questions à 20h41.

Rés. 15-11-200

### **22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu de lever l'assemblée à 20h41.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

---

Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

---

Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier